VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Onze du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÎDE – Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS: Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – MM. Sébastien THOMAS (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – MM. Marcellin ZAMI (excusé; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (excusée; pouvoir donné à Mme Marguerite MURAT) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 05 Juillet 2023

Date d'affichage: 05 Juillet 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents: 18 Procurations: 8 Appelés à voter: 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL

DÉNOMINATION DU TERRAIN DE BASKET DE BELLE-PLAINE CM-2023-6S-CAB-58b

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine, Sport et Animation du Territoire en date du juillet 4 juillet 2023 ;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à l'honneur des figures issues du territoire et de susciter auprès de ses administrés, un sentiment d'appartenance et de fierté Gosiérienne ;

Considérant la volonté de la municipalité d'associer les espaces publics communaux, au devoir de mémoire et de reconnaissance collective ;

Considérant que monsieur Erik NEGRIT est une figure emblématique de notre musique traditionnelle et plus largement de notre patrimoine culturel;

Considérant que la municipalité souhaite l'honorer pour sa carrière, ainsi que pour sa contribution à la promotion de notre musique traditionnelle, à l'échelle régionale et nationale:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 21 voix « pour » ; 1 abstention ; 9 non votants

DÉCIDE

Article 1:

D'attribuer le nom de monsieur Erik NEGRIT au terrain de Basket de

Belle-Plaine.

Article 2:

D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou potification le [707]

Fait et délibéré à Gosier, le 11 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire U GO La secrétaire de séance

- Rebecca BELLEVAL -